



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent soixante-septième session

Rome, 29 - 31 mai 2017

Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Nicholas Nelson
Directeur de la Division des finances et de la Trésorerie
Programme alimentaire mondial
Tél: +3906 6513 6410

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mt213

RÉSUMÉ

- Des renseignements sont donnés au Comité financier de la FAO et au Conseil d'administration du PAM, en application des articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, sur: i) l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits (article XII.4 du Règlement général); ii) les contributions en produits ou en services uniquement des gouvernements des pays en développement, des pays en transition économique et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (f) du Règlement général); et iii) les dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature destinées à financer des coûts d'appui directs (article XIII.4 (g) du Règlement général).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du présent document d'information.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier prend note du document intitulé "Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)".**



Distribution: générale

Date: 28 avril 2017

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/6-K/1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)

Introduction

1. Le présent rapport donne des renseignements au Conseil, en application des articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, sur: i) l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits (article XII.4 du Règlement général); ii) les contributions en produits ou en services uniquement des gouvernements des pays en développement, des pays en transition économique et d'autres pays donateurs non habituels (article XIII.4 (f) du Règlement général); et iii) les dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) pour les contributions en nature destinées à financer des coûts d'appui directs (CAD) (article XIII.4 (g) du Règlement général).

Utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits dans les pays en développement (article XII.4 du Règlement général)

2. Aux termes de l'article XII.4 du Règlement général, le Directeur exécutif veille à l'utilisation optimale des ressources disponibles en produits, en espèces et en services. À cet effet, il peut utiliser des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits – dans toute la mesure possible dans des pays en développement; il fait rapport sur ces achats au Conseil. Le présent document rend compte de l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour la catégorie des activités de développement.
3. En 2016, le montant disponible au titre des ressources en espèces non assorties de restrictions s'est établi à 6,4 millions de dollars É.-U. (contre 3,3 millions de dollars en 2015). Sur ce montant, 2,7 millions de dollars (contre 2,8 millions de dollars en 2015), soit 43 pour cent (contre 87 pour cent en 2015), ont servi à acheter des produits alimentaires dans des pays en développement. Le montant restant, soit 3,6 millions de dollars (57 pour cent), a servi à financer des achats dans des pays développés (contre 0,4 million de dollars en 2015, soit 13 pour cent). Des renseignements détaillés sont présentés au tableau 1.

Coordonnateur responsable:

M. N. Nelson
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
tél.: 066513-6410

4. On trouvera dans le Rapport annuel sur les résultats de 2016 (WFP/EB.A/2017/4) de plus amples renseignements sur les achats de produits dans les pays en développement, toutes ressources en espèces et toutes catégories d'activités confondues.

TABLEAU 1: UTILISATION EN 2016 DES RESSOURCES EN ESPÈCES SANS RESTRICTION POUR ACHETER DES PRODUITS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XII.4 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL – CATÉGORIE DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT (<i>en dollars</i>)		
Pays d'achat	Pays en développement	Pays développés
Argentine	21 555	-
Belgique	-	54 440
Bénin	361 007	-
Burkina Faso	296 893	-
Canada	-	45 107
Chine	275 400	-
France	-	30 899
Ghana	396 800	-
Inde	28 626	-
Indonésie	127 928	-
Japon	-	1 717 755
Libéria	145 757	-
Mozambique	49 695	-
Népal	221 065	-
Pakistan	115 763	-
Fédération de Russie	-	75 768
Rwanda	172 841	-
Sénégal	3 431	-
Afrique du Sud	469 829	-
États-Unis d'Amérique	-	1 709 157
Zambie	31 167	-
Total 2016	2 717 757	3 633 126
TOTAL GÉNÉRAL 2016	6 350 883	
Pourcentage 2016	43	57
Total 2015	2 833 558	440 522
TOTAL GÉNÉRAL 2015	3 274 080	
Pourcentage 2015	87	13

Contributions en produits ou en services fournies par les gouvernements de pays en développement, de pays en transition économique et d'autres pays donateurs non habituels (article XIII.4 (f) du Règlement général)

5. De nombreux gouvernements de pays en développement ou de pays en transition économique et d'autres pays donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en produits ou en services conformément à l'article XIII.4 (f) du Règlement général. En 2016, la valeur de ces contributions s'est établie à 125,7 millions de dollars dans le cadre de dispositifs de couplage (contre 116,5 millions de dollars en 2015). Les contributions en produits et en services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 79,4 millions de dollars versées par d'autres donateurs (contre 66,0 millions de dollars en 2015) et à un montant de 0,2 million de dollars puisés dans le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs (contre 2,4 millions de dollars en 2015). Aucune dérogation au recouvrement des CAI n'avait été enregistrée en 2016. En 2015, pour cette catégorie de contributions, le montant des dérogations au recouvrement des CAI s'est élevé à 0,3 million de dollars.

TABLEAU 2: CONTRIBUTIONS FOURNIES EN 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (f) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (<i>en dollars</i>)				
Donateur	Valeur (produits/services)	Autres coûts et CAI financés par		Montant des CAI visés par la dérogation
		Un autre donateur	Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs*	
Bangladesh	3 745 046	1 907 923	-	-
Cambodge	258 776	146 224	197 649	-
Éthiopie	1 491 248	927 655	-	-
Comité international de la Croix Rouge au Soudan	358	404	-	-
Kenya	581 421	861 883	-	-
Malawi	57 452 837	29 132 458	-	-
Népal	592 800	768 002	-	-
Nicaragua	1 307 012	455 435	-	-
Pakistan	55 614 047	41 029 741	-	-
Sri Lanka	776 356	485 880	-	-
Zambie	680 640	586 275	-	-
Zimbabwe	3 195 095	3 054 707	-	-
TOTAL 2016	125 695 636	79 356 587	197 649	-
TOTAL 2015	116 530 692	66 044 182	2 389 192	277 162

* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a financé les coûts associés à ces contributions.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature sous forme de services et les articles non alimentaires (article XIII.4 (g) du Règlement général)

6. Les opérations du PAM ont été étoffées au moyen de contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires. En 2016, ces contributions ont représenté au total 20,9 millions de dollars, montant sur lequel les dérogations au recouvrement des CAI accordées représentaient 1,8 million de dollars (en 2015, les contributions se chiffraient à 17,4 millions de dollars et les dérogations à 1,2 million de dollars). Le tableau 3 donne le détail par donateur, pays bénéficiaire, valeur et montant des CAI visés par la dérogation.

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2016 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Valeur	Montant des CAI visés par la dérogation
Corps civil d'intervention australien (<i>Australian Civilian Corps</i> [ACC])	Liban	204 850	14 339
Réserve civile du Canada	République centrafricaine	215 483	21 548
	Éthiopie	225 961	22 596
	Haïti	60 600	6 060
	Siège, Rome	413 877	41 388
	Nigéria	143 341	14 334
	Soudan du Sud	53 788	5 379
	Tadjikistan	136 749	13 675
Centre de gestion des crises	Sierra Leone	121 406	8 498
Agence danoise de gestion des situations d'urgence (<i>Danish Emergency Management Agency</i> [DEMA])	Haïti	540 022	37 802
Conseil danois pour les réfugiés (<i>Danish Refugee Council</i>)	Bureau régional de Bangkok	36 998	3 700
	République centrafricaine	18 330	1 833
	Djibouti	61 804	6 180
	Haïti	117 380	11 738
	Malawi	74 311	7 431
	Mozambique	92 305	9 231
	Nigéria	163 994	16 399
	Soudan du Sud	54 362	5 436
Ericsson Response	Suisse	169 143	16 914
	Haïti	122 031	12 203
	Haïti	22 113	2 211
Agence fédérale allemande de secours techniques (<i>Bundesanstalt Technisches Hilfswerk</i> [THW])	Siège, Rome	32 256	3 226
	Siège, Rome	122 614	8 583

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2016 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Valeur	Montant des CAI visés par la dérogation
Unité islandaise de réponse aux crises	Bureau régional du Caire	44 296	3 101
	Lesotho	161 283	11 290
	Bureau régional de Nairobi	187 288	13 110
Information Management and Mine Action Programs Inc.	Bureau régional de Johannesburg	120 517	12 052
	République arabe syrienne	183 511	18 351
Irish Aid	Djibouti	70 816	4 957
	Ghana	16 260	1 138
	Haïti	85 985	6 019
	Jordanie	202 123	14 149
	Nigéria	168 979	11 829
	République arabe syrienne	107 140	7 500
	Timor-Leste	66 780	4 675
	Turquie	134 737	9 432
	Émirats arabes unis	158 551	11 099
MasterCard	Liban	263 206	26 321
Conseil norvégien pour les réfugiés (<i>Norwegian Refugee Council</i>)	Arménie	19 442	1 944
	Burundi	142 207	14 221
	Bureau régional du Caire	164 117	16 412
	Cameroun	62 055	6 205
	Tchad	94 872	9 487
	République démocratique du Congo	10 087	1 009
	République démocratique du Congo	46 818	4 682
	Éthiopie	42 534	4 253
	Haïti	86 814	8 681
	Siège, Rome	394 462	39 446
	Iraq	21 255	2 126
	République démocratique populaire lao	62 145	6 215
	Malawi	114 770	11 477
	Niger	187 476	18 748
	Nigéria	13 320	1 332
Pakistan	75 268	7 527	

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2016 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Valeur	Montant des CAI visés par la dérogation
	Sierra Leone	135 861	13 586
	Zimbabwe	210 379	21 038
PostNL	Siège, Rome	49 144	4 914
Quintiq	Siège, Rome	2 980 458	298 046
RedR Australia	Bureau régional de Bangkok	140 532	14 053
	République centrafricaine	134 047	13 405
	Éthiopie	212 026	21 203
	Fidji	51 301	5 130
	Siège, Rome	324 355	32 435
	Bureau régional de Johannesburg	110 566	11 057
	République démocratique populaire lao	239 271	23 927
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	93 672	9 367
	Suisse	124 316	12 432
	République arabe syrienne	68 198	6 820
	Timor-Leste	60 863	6 086
	Ouganda	179 405	17 940
	Ukraine	140 362	14 036
	Émirats arabes unis	80 053	8 005
	Zimbabwe	68 289	6 829
Renault Trucks	Siège, Rome	43 564	4 356
Royal DSM N.V. (DSM)	Siège, Rome	371 669	34 288
Stop Hunger	Siège, Rome	15 669	1 567
Agence suédoise pour la protection civile (<i>Swedish Civil Contingencies Agency</i> [MSB])	Algérie	21 540	1 508
	Cameroun	132 219	9 255
	République centrafricaine	1 051 647	73 615
	Tchad	50 091	3 506
	Éthiopie	829 349	58 054
	Siège, Rome	43 271	3 029
	Iraq	86 607	6 063
	Liban	318 721	22 310
	Mozambique	194 690	13 628

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2016 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Valeur	Montant des CAI visés par la dérogation
	Bureau régional de Nairobi	125 622	8 794
	Nigéria	70 301	4 921
	Somalie	139 093	9 737
	Soudan du Sud	71 378	4 996
	Swaziland	130 367	9 126
	Ukraine	116 649	8 165
	Ukraine	49 807	3 486
	Zimbabwe	141 199	9 884
Direction suisse du développement et de la coopération	Afghanistan	181 658	12 716
	Bureau régional de Bangkok	389 866	27 291
	Colombie	188 881	13 222
	République démocratique du Congo	153 467	10 743
	Équateur	19 159	1 341
	Haïti	60 606	4 242
	Bureau régional de Johannesburg	117 787	8 245
	Jordanie	84 955	5 947
	Madagascar	131 037	9 173
	Madagascar	207 201	14 504
	Myanmar	495 754	34 703
	Bureau régional de Nairobi	48 648	3 405
	Népal	7 618	533
	Niger	245 037	17 153
	Pakistan	235 572	16 490
	Somalie	199 213	13 945
	Soudan	412 787	28 895
	République arabe syrienne	312 245	21 857
	Ouganda	105 489	7 384
	Émirats arabes unis	307 989	21 559

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2016 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Valeur	Montant des CAI visés par la dérogation
Ministère du développement international (Royaume-Uni) (Department for International Development [DFID])	Éthiopie	61 929	4 335
	Sierra Leone	19 323	1 353
UPS	Haïti	386 944	38 694
Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development [USAID])	Libéria	433 332	30 333
TOTAL 2016		20 925 880	1 778 152
TOTAL 2015		17 373 585	1 223 056

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects